

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du lundi 21 mars 2016 à 19h00
Openbare zitting van maandag 21 maart 2016 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Vous voudrez bien excuser Madame la Bourgmestre qui est absente aujourd'hui vu les événements qui se sont passés vendredi. Il y a tout d'abord une question d'actualité introduite par Monsieur Ikazban. En parfait accord avec lui, et avec Madame la Bourgmestre, il présentera sa question d'actualité mercredi au conseil communal. Nous pouvons donc entamer directement le conseil tel qu'il est prévu aujourd'hui.

Vous avez probablement vu à l'ordre du jour du prochain conseil communal que quelqu'un a annoncé qu'il va être remplacé. Il s'agit de Monsieur Luc Léonard qui est aujourd'hui le chef de groupe du MR. Cher Luc, tu es également le Président suppléant de cette assemblée et je voudrais d'abord personnellement te remercier pour tout le travail que tu as fait. Parce que très souvent, c'est moi qui étais absent et donc je n'ai pas pu profiter de tes performances, mais j'ai toujours entendu dire que tu faisais ça convenablement. Et puis, je sais aussi que quand tu faisais des interventions en tant que chef de groupe, tu avais toujours l'humour qui permettait de déridier certaines séances et que c'était fortement apprécié et je t'en remercie. Je vais te faire un cadeau, puisque le premier rapport qui doit être fait est celui d'Hydrobru et que je suis le représentant d'Hydrobru avec Hassan Ouassari, je vais te céder la présidence.

(Applaudissements - Applaus)

Monsieur Léonard prend la présidence de l'assemblée.
Mijnheer Léonard neemt het voorzitterschap van de zitting.

M. le Président, Luc Léonard :

J'avoue que ça me prend un peu de court et ça m'embarrasse un peu parce que je n'ai pas l'habitude de porter un costume et une cravate, et j'avoue que ce n'est pas pour vous ce soir, mais c'est parce que j'ai d'autres obligations juste après. J'ai tenu à être présent ici en début de séance, même si je ne peux pas rester durant toute la soirée, mais je ne voulais pas non plus partir comme un voleur. Ça me prend un peu de court parce que je pensais pouvoir quitter la séance assez rapidement.

Je voudrais aussi vous dire que j'ai passé dix années très enrichissantes dans ce conseil communal, treize années à Molenbeek Saint-Jean. J'ai été très heureux à Molenbeek, je n'ai jamais regretté mon choix, c'est une commune très intéressante et c'était très enrichissant ici. Simplement quand je suis arrivé, j'étais célibataire, j'ai acheté un appartement et puis je me suis marié, j'ai eu des enfants. Un jour il faut bien changer de nid, mais donc mon départ vraiment n'a rien à voir avec Molenbeek en tant que tel, ni d'ailleurs avec les circonstances, c'est juste l'évolution de la vie et je continuerai à défendre Molenbeek afin qu'on puisse en parler de manière nuancée. Je pars avec un pincement au cœur, vous avez beaucoup de travail, vous avez beaucoup de choses à faire et je vous fais confiance. Je me disais aussi que l'organisation actuelle est bien entre le l'opposition et la majorité, chacun a trouvé sa place. Je vous invite à persévérer.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je me permettrai même de dire, merci cher Luc, parce que nous sommes des collègues au conseil communal. Nous sommes peut-être des adversaires politiques, mais aujourd'hui nous sommes avant tout des Molenbeekoïses face à tout ce qui se passe dans cette commune. Tu l'as très bien précisé, tu ne quittes pas la commune par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, bien au contraire, tu nous quittes pour de très bonnes raisons puisque tu vas continuer à vivre avec beaucoup de bonheur les joies familiales et paternelles. Nous te souhaitons en tout cas bonne route, bon vent, beaucoup de bonheur partout où tu souhaiteras. Nous retiendrons de toi un chef de groupe du MR par moment pertinent, avec un humour particulier, mais un humour avec quand même toujours une touche de courtoisie, même s'il arrive qu'on doive se dire des choses pas toujours agréables. En tout cas, ça s'est toujours fait dans une forme de courtoisie et donc je vois un profond respect et j'avoue que c'était un respect mutuel. Et puis, nous retiendrons surtout quelqu'un qui a pu assurer la présidence du conseil communal dans les moments plus difficiles, dans des moments particuliers parce que nos séances du conseil communal se passent de manière beaucoup plus, je ne vais pas dire plus consensuelles, mais en tout cas avec je pense beaucoup plus d'égards les uns vis-à-vis des autres et je pense que tu as pu assumer cette mission. Tu étais un conseiller communal à part entière et nous te souhaitons du fond du cœur, au-delà de nos appartenances et de nos clivages politiques, majorité et opposition, même si la vérité d'un jour n'est jamais celle du lendemain, crois-moi, nous te souhaitons vraiment beaucoup de bonheur à toi et à ta famille.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président, Luc Léonard :

Merci beaucoup.

Hydrobru

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur Eylembosch pour son rapport sur Hydrobru.

M. Eylembosch :

Merci Monsieur le Président, nous avons décidé, Monsieur Ouassari et moi, de nous partager la tâche vu que nous sommes tous les deux administrateurs chez Hydrobru. Monsieur Ouassari est administrateur depuis le mois de janvier 2015 et moi-même depuis le début de la mandature. Je siège également au niveau du bureau de gestion, donc j'aurais peut-être l'occasion de répondre à l'une ou l'autre question s'il y a quelque chose de plus précis que vous souhaitez savoir.

Au niveau des missions d'Hydrobru, vous savez tous que les parts sont détenues principalement par les 19 communes de la région de Bruxelles-Capitale, ce qui n'est pas le cas chez Vivaqua. Les parts des communes représentent environ 98,7 % du capital. Le principal travail d'Hydrobru est effectivement d'abord d'apporter l'eau chez les consommateurs, mais également d'entretenir le réseau de distribution et le réseau d'épuration. Dans ce cadre-là, il y a également une implication au niveau de la construction de certains bassins d'orage à partir du moment où ils sont de niveau communal, sachant

qu'il y a des bassins horaires qui sont construits également au niveau régional et qui sont à ce moment-là faits par l'intermédiaire de la SBGE.

En ce qui concerne Molenbeek, on peut vous donner quelques chiffres : en 2015, il y avait 340.000 compteurs pour 1.500.000 habitants dans la région de Bruxelles-Capitale. À Molenbeek où il y a 95.000 habitants, cela représente 21.688 abonnés. Vous avez d'ailleurs reçu le rapport par l'intermédiaire du Secrétariat communal. Ça représente 41.400 logements. Vous avez une quantité totale qui est distribuée de 59 millions de mètres cubes pour toute la région et ça représente 3,7 millions de mètres cubes qui sont consommés et facturés pour la commune de Molenbeek. Les conduites de distribution totalisent sur notre commune 115 km sur un total de 2.300 km. Vous avez un réseau d'égouttage qui représente 99 km pour 1.900 km au total. Vous avez un budget d'investissement annuel qui tourne autour de 80 millions d'euros. De ce montant, vous avez 294.000 euros qui sont investis dans le réseau de distribution à Molenbeek et 115.000 euros sont investis au niveau de l'assainissement, et ceci au cours du dernier exercice. Il faut savoir que depuis 1989, au moment où Hydrobru a été créé en réponse à des remarques qui avaient été formulées par la Communauté européenne qui estimait qu'il fallait séparer certains organes pour qu'il y ait plus de contrôleurs contrôlés et même si ça existe encore malheureusement à certains endroits, on a des événements récents qui nous le prouvent. Depuis 1989, ce sont 17 millions d'euros qui ont été investis dans les réseaux de distribution de la commune et depuis 2001, soit l'année d'adhésion aux cinq services, 51 millions euros ont encore été investis au niveau de l'égouttage.

Les principaux axes de travail qui sont menés par le conseil d'administration au niveau d'Hydrobru, c'est naturellement mettre le consommateur au centre des attentions. Je vais résumer rapidement les informations qui vous ont été données, nous nous occupons de faire des propositions en ce qui concerne les modifications tarifaires, vous savez d'ailleurs qu'il y a eu dernièrement beaucoup de discussions qui sont d'ailleurs toujours en cours puisque la Région de Bruxelles-Capitale travaille aujourd'hui sur une nouvelle formule de calcul et donc on verra ce qui sortira de là, puisque c'est Madame Frémault qui s'occupe du dossier et également le Ministre-Président Rudi Vervoort. Dans ce cadre-là, il faut savoir que nous avons l'obligation de facturer cette eau et nous avons dû mettre en place tout un nouveau système pour pouvoir répondre à la problématique de la facturation parce qu'on sait que beaucoup de ménages aujourd'hui sont en difficultés et quand vous avez une facture annuelle qui arrive dans votre boîte aux lettres une fois par an, c'est difficile parfois de pouvoir l'assumer et donc nous avons introduit déjà depuis quelques années la possibilité d'avoir une facturation fractionnée qui peut-être de périodes différentes. Il faut savoir également que nous travaillons sur la possibilité d'avoir une facturation mensuelle de l'eau comme ça se passe pour l'électricité, de telle façon que chacun ait la possibilité de payer au fur et à mesure et ne pas avoir une mauvaise surprise en fin d'exercice.

Nous avons également une obligation de donner des quantités d'eau gratuite au CPAS, d'intervenir dans le cadre de personnes qui sont en difficultés financières et qui n'ont pas la possibilité d'assumer les frais que ça peut occasionner. Ça peut être une aide ponctuelle, mais ça peut être aussi une aide à plus long terme. Mais c'est alors au CPAS de prendre la décision quant à l'aide à octroyer. Il faut savoir que 100 % des quotités qui étaient disponibles pour le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean ont été utilisées dans les trois dernières années.

Nous avons eu de 9.172 avis d'interruption de fournitures dans les 19 communes. À Molenbeek, ça représente 1.097 informations ont été transmises dont 151 interruptions qui ont été effectives pour la consommation domestique. Je vous rappelle que nous avons 41.389 unités d'occupation qui sont enregistrées dans la commune et donc si nous avons seulement 151 interruptions, le ratio est très très bas.

D'autres choses ont également été faites, nous avons mis en place un nouveau site Internet, un nouveau système d'aiguillage des appels téléphoniques pour pouvoir répondre correctement aux personnes qui souhaitent avoir des informations particulières. Nous avons également introduit un formulaire Internet interactif qui reprend différentes informations qui permettent également aux consommateurs d'obtenir les informations particulières qui les concernent. Nous avons également introduit le système de paiement européen, le SEPA, qui n'était pas encore activé jusqu'alors.

Nous avons mensuellement une centaine de chantiers qui sont à suivre dans toute la région. Le gros problème actuellement, c'est la vétusté des égouts. Il y a des plans qui ont été mis en place et on essaye d'avancer le plus rapidement dans ce cadre-là. Nous avons d'une part l'élimination du plomb et d'autre part la remise en état des égouts qui sont vétustes avec des réparations que nous devons faire en urgence lorsqu'un gros problème se présente. Nous avons un taux de renouvellement de 1 à 1,3 % par an. Entre 2013 et 2015, ça représente 1,9 millions d'euros qui ont été investis dans le réseau molenbeekois pour 115 km de conduite. Au niveau du réseau d'égouttage, il y a 67,8 millions d'euros qui ont été exécutés et il y en a 62,8 qui sont à charge de l'intercommunale. Il faut savoir qu'à partir du moment où un privé s'installe ou une société s'installe ou une administration publique s'installe quelque part dans la commune, à partir du moment où les raccordements ne peuvent pas se faire immédiatement à front de rue ou qu'il n'existe pas encore de canalisations à cet endroit-là, à ce moment-là, il y a théoriquement la charge qui doit être prise par la personne qui demande des travaux. 621 km d'égouts ont été inspectés et avertisés, dont 41,5 km à Molenbeek. Il y a encore 25 % du réseau qui nécessitent une intervention urgente et ceci signifie que nous avons une obligation d'avancer rapidement et d'avoir un rythme moyen de 20 à 25 km par an.

M. le Président, Luc Léonard :

Monsieur Eylebosch, j'apprécie votre cadeau de m'avoir cédé la présidence, mais le fait de ne pas pouvoir rester plus longtemps me met dans l'embarras. J'ai demandé au Secrétaire communal ce qui se passait si ni le Président, ni le Président suppléant ne pouvait présider la séance. Le rôle revient dans ce cas-là au plus ancien conseiller communal, à savoir Monsieur Magérus. Donc je demande à Monsieur Magérus s'il accepte de me faire aussi un petit cadeau ce soir et de prendre la présidence.

M. Ikazban :

Dans le cadeau que Monsieur Eylebosch nous a fait, je vois beaucoup d'amour et une volonté de vous dire de rester

M. le Président, Luc Léonard :

Comme je suis encore Président, j'autorise Monsieur Léonard à prendre une photo en partant.

*Monsieur Magérus prend la présidence de la séance.
Mijnheer Magérus neemt het voorzitterschap van de zitting.*

M. Eylebosch :

Au niveau de la lutte contre les inondations, et dans le cadre des bassins d'orage, il y a quatre grands bassins d'orages qui ont été construits ces dernières années et qui représentent 23.000 m³, vous avez également un bassin qui a été construit sous l'avenue des Myrtes, qui représente 3.200 m³. Nous avons également mis en place un service au

niveau des inondations, ça signifie que les particuliers qui sont confrontés à ce genre de problèmes ont la possibilité de demander une aide à ce service. Ça se fait en collaboration avec Vivaqua, et vous avez à ce moment-là les informations qui sont données aux consommateurs ou à l'utilisateur pour voir comment ils peuvent régler leurs problèmes si les bassins d'orage ne sont pas prévus dans un temps immédiat.

Concernant le coût de gestion de l'eau, je vais céder la parole à Monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Concernant le coût de la gestion de l'eau et la facturation, en 2014, le conseil d'administration Hydrobru a adopté une trajectoire financière et budgétaire qui couvre 2014 à 2020. Cette trajectoire définit année après année les équilibres financiers à atteindre en ajustant le niveau des recettes, des charges ou des investissements à réaliser. Le conseil d'administration suit les réflexions de réduction des charges ou d'augmentation des recettes. De ce fait, le conseil d'administration se félicite du travail réalisé ces dernières années par Hydrobru, à savoir la réduction de 15 millions d'euros sur base annuelle sur les investissements en rénovation et extension d'égouts, du fait qu'ils ont une meilleure gestion de projets. Au niveau de l'augmentation des recettes, un accord verbal a été conclu entre Hydrobru et la Région. La Région nous donne un subside de 10 millions d'euros pour l'année 2016 afin d'assurer la poursuite de notre programme d'investissement sans impact pour le consommateur.

En ce qui concerne la politique tarifaire, le conseil d'administration a marqué son accord sur une harmonisation entre les différentes communes. La redevance d'abonnement à la distribution aujourd'hui est de 23,80 euros HTVA par logement et par an. En 2015, la facturation d'eau bruxelloise reste ainsi la moins élevée de Belgique, à savoir 250 euros TVA comprises pour un ménage de deux personnes, qui consomme en moyenne 70 m³ d'eau par an. Si vous avez le tableau comparatif, vous verrez qu'en région de Bruxelles-Capitale on consomme pour un montant de 252 euros par an, tandis qu'à Gand ou à Ostende, on atteint les 400 euros annuels, toujours pour un ménage de deux personnes et 70 m³. Ce qui veut dire qu'en moyenne une personne consomme 35 m³, alors que nous venons de 40 m³. Cette diminution de consommation s'explique par l'utilisation de machines plus économes ou de dispositifs sanitaires également plus économes. Vous avez également que nous travaillons avec un tarif progressif, il y a des tranches et donc de ce fait l'intercommunale conduit à la réduction des recettes de plus ou moins 8,7 millions d'euros par an. Si vous voulez des chiffres plus détaillés, je peux vous les transférer.

Suite à la conclusion d'un emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement, des travaux de réhabilitation des égouts et de rénovation de conduites de distribution d'eau sont en cours. Ça rentre dans le programme de 1,5 milliards d'euros visant à rénover un quart des réseaux d'égouts bruxellois, soit près de 500 km de canalisations ici à 2030. Pour les nouvelles charges externes à supporter, le conseil d'administration sera attentif au respect de sa trajectoire budgétaire, mais néanmoins des charges annuelles externes de près de 4 millions d'euros, essentiellement 1 à 2 millions d'euros pour la plateforme régionale Osiris. C'est-à-dire que Vivaqua intervient dans les voiries, mais pour le compte d'Hydrobru. On parle de 6.000 à 7.000 interventions. Il y a 300.000 euros qui sont consacrés au Fonds de Coopération Internationale.

Je donne la parole à Monsieur Eylembosch pour le rapprochement entre Vivaqua et Hydrobru.

M. Eylenbosch :

Merci, vous êtes tous au courant aujourd'hui qu'il y a un rapprochement qui est en cours entre Hydrobru et Vivaqua. Dans ce cadre-là, nous allons avoir un conseil d'administration chez Vivaqua et un autre chez Hydrobru qui vont se tenir jeudi. La modification des statuts a été envoyée chez tous les administrateurs ce vendredi et ils ont eu la possibilité de prendre connaissance de ces documents qui seront discutés à cette occasion et qui devra rendre un avis avant qu'il ne soit transmis vers les communes pour pouvoir en discuter. Déjà pour votre information, le point qui est mis à l'ordre du jour du prochain conseil communal, n'est pas un point qui concerne le rapprochement entre Vivaqua et Hydrobru, mais qui est bien un point qui concerne les problèmes de taxation et d'imposition des sociétés. Grâce à un ruling qu'Hydrobru a reçu et Vivaqua également, nous avons la possibilité d'échapper à cette taxation, parce que si nous acceptons, et c'est la raison pour laquelle nous devons passer devant les conseils communaux, de ne plus toucher les dividendes au niveau d'Hydrobru et de Vivaqua et au niveau des communes, cela signifie à ce moment-là que l'intercommunale ne devra plus payer l'impôt sur les sociétés. Ça aurait eu un gros impact au niveau des possibilités d'investissement et ça aurait été de toute façon répercuté sur les consommateurs puisque si on veut maintenir l'entretien des installations, il n'y a pas d'autres solutions. Dans le cadre de ce rapprochement, cela signifie que les statuts seront probablement proposés aux conseils communaux du mois de mai parce qu'il y a la volonté d'arriver à clôturer le dossier pour le 1^{er} juillet de cette année-ci. Je ne vais pas m'étendre plus sur le sujet, il est déjà suffisamment compliqué comme cela, des entités parlent déjà ensemble depuis plusieurs mois par l'intermédiaire d'un groupement est appelé le VH4 la direction de Vivaqua et la direction d'Hydrobru au niveau des conseils d'administration qui sont également aidés par différents consultants qui sont intervenus pour valoriser les deux intercommunales, pour faire leurs calculs et vérifier les modifications des statuts, consolider les comptes etc.

Les grands enjeux qui restent devant nous, c'est inévitablement cette rationalisation du secteur pour tendre vers un acteur public unique en région de Bruxelles-Capitale, tout en respectant naturellement bien les obligations que nous avons par rapport à la réglementation européenne en la matière et également de faire attention à la façon dont le prix de l'eau peut évoluer, parce qu'on est dans un contexte économique très difficile. Il faut aussi faire attention aux trajectoires budgétaires afin qu'il n'y ait pas de dérapage, que l'endettement de l'Intercommunale ne soit pas plus important que nécessaire et qu'il finisse par se résorber, et également la modernisation des outils de communication et de facturation, de telle façon que nous soyons mieux à l'écoute des remarques que peuvent rencontrer les consommateurs.

Je vous remercie.

M. le Président, Christian Magéus :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je vois que Monsieur Achaoui souhaite intervenir et je lui donne la parole.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président, je voudrais à mon tour ajouter des précisions et en préambule je voudrais remercier Michel et Hassan pour leurs rapports détaillés et pointus, mettant en évidence un certain nombre d'éléments concrétisés. Mais j'aimerais rappeler que tous les chantiers qui ont été abordés entre 2012 et 2015, ont bien évidemment été initiés préalablement. L'accentuation de la tarification solidaire, le triplement du fonds social, etc., tout ceci a été lancé sous l'ancienne législature. Nous sommes très heureux de ce qui s'est

concrétisé par la suite. Si on compare Hydrobru aux autres intercommunales, je pense que celle-ci est gérée d'une manière optimale, tant au niveau financier, qu'au niveau de sa politique interne et externe.

Deuxième chose, concernant la fusion, c'est aussi un projet que nous avons lancé et présenté au gouvernement précédent et ce gouvernement a avalisé ce rapprochement. Je pense que c'est en voie de se réaliser et ça se fait dans un bon esprit. Je pense que cette intégration, ce rapprochement ou cette fusion va permettre de faire des économies d'échelle, mais surtout d'avoir une visibilité bien plus large qu'elle n'est aujourd'hui. Avoir deux interlocuteurs à Bruxelles par rapport aux citoyens, c'est parfois un peu compliqué et je pense que la priorité de cette fusion doit permettre bien évidemment la visibilité, la transparence et surtout d'avoir une communication bien plus saine avec les consommateurs puisque le consommateur, ne l'oublions pas, c'est quand même le payeur dans cette histoire.

Au niveau de la responsabilité propriétaires - locataires, le gouvernement régional aujourd'hui permet de simplifier et de responsabiliser les parties. L'idée pour tous les nouveaux logements et les nouvelles constructions d'obliger à avoir un compteur individuel, c'est une bonne chose. Il faut le dire que l'idée vient de parlementaires qui sont à la Région et on peut le citer, Monsieur El Khannouss a fait ce travail, ensemble avec le PS. Ici on n'est pas dans un jeu politique, mais simplement je veux démontrer clairement que dans cette Intercommunale, de belles choses ont été réalisées, et c'est ça qu'il faut mettre en évidence. Pour une fois, le travail politique apporte une contribution plus que positive dans cet édifice.

Concernant les dividendes, je pense que Michel donnait une explication très objective par rapport à l'impôt des sociétés. Il faut savoir que si cet impôt avait été soumis, c'eût été 5 millions d'euros pour Vivaqua et davantage encore pour Hydrobru et comme l'a dit Michel, c'est le contribuable qui, in fine, aurait dû payer l'addition si ça n'avait pas été octroyé. Donc nous pouvons être très heureux, mais cette imposition a été évitée, ce sont des dossiers qui étaient défendus sur le plan juridique, qui étaient motivés, ce n'était pas facile parce que le secteur de l'eau est un secteur malgré tout très complexe, il y a d'autres sociétés qui ont été soumises à cet impôt et donc il fallait trouver des arguments et je pense que le travail qui a été fait à la fois chez Hydrobru et chez Vivaqua dans ce domaine bien précis ne peut être que félicité et encore une fois, je suis très heureux d'avoir contribué et d'entendre encore une fois qu'on est sur une très belle perspective. Je pense que le rapport de Vivaqua sera également mis en évidence et permettra aussi de voir tous les éléments positifs dans ce domaine qui n'est pas facile.

Merci beaucoup Monsieur le président.

M. le Président, Christian Magérus :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, en fait je voulais poser la question au niveau des 151 interruptions effectives de compteurs à Molenbeek. Je voudrais savoir ce qu'il en est, est-ce que ça s'est passé dans des bâtiments vétustes, si ce sont des personnes qui ne savaient plus payer?

M. le Président, Christian Magérus :

Merci Madame Piquard.

Je vais aussi me jeter à l'eau et je voudrais vous demander quelle est l'approche chiffrée de l'aide apportée au CPAS ?

M. Eylenbosch :

Madame Piquard, en ce qui concerne les 151 coupures, ça regroupe tous types d'utilisateurs. Ça peut être des sociétés, ça peut être des privés. À partir de ce moment-là, et vous le savez d'ailleurs, on ne peut pas effectuer des coupures pendant la période d'hiver. Donc, ça se fait uniquement pendant la période de printemps et d'été et ce sont principalement des personnes qui sont en difficultés de paiement, des entreprises qui sont en difficultés de paiement, et comme je l'ai dit très clairement, ce sont des décisions juridiques, c'est la justice qui intervient à ce niveau-là, la justice de paix qui prend ses décisions en ayant connaissance de la totalité des dossiers. Il faut savoir qu'un encours dans le cadre d'Hydrobru, vous amène facilement à plus de six mois avant le commencement de la procédure. Avec le temps de la procédure, ils ne passent pas en justice avant plus de un an et demi, suivant les cas, ce qui signifie que les montants qui sont à ce moment-là réclamés peuvent parfois être importants. Dans la majorité des cas, ça se résout soit par un accord de remboursement échelonné, soit parce que le CPAS est intervenu dans le cadre des quantités qui lui sont octroyées.

En ce qui concerne la question de Monsieur Magérus, je n'ai pas les chiffres exacts, mais je peux vous envoyer un tableau et le faire parvenir à tous les conseillers, vous verrez toute les quotités qui sont reprises pour tous les CPAS de Bruxelles.

M. le Président, Christian Magérus :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Au niveau du CPAS, le fonds Hydrobru est effectivement utilisé à 100 %. Il s'agit principalement d'éviter des coupures, on privilégie le paiement des factures plutôt que les échelonnements. En fin d'année, au moment où le fonds arrive à expiration, il y a parfois certains problèmes, mais c'est très rare. Le fonds est utilisé de manière principale, au paiement de factures ou alors au paiement du personnel qui aide les personnes, pour éviter d'avoir des factures trop importantes. Il y a aussi le projet d'économie sociale qui est maintenant repris dans Amphora où on essaie d'intervenir avec des petits travaux pour éviter des fuites. Je ne connais plus le montant exact, les chiffres vont arriver. Je sais que nous disposons de fonds, le fonds Hydrobru et le fonds Vande Lanotte.

M. le Président, Christian Magérus :

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Je voudrais quelques précisions concernant la procédure. Les courriers sont envoyés quand les factures ne sont pas payées, déjà dans ces courriers, normalement d'après ce que j'ai vu, il y a déjà des menaces de coupures. Mais donc est-ce que c'est vraiment après la décision du juge que l'on procède aux coupures ? Donc certainement, une fois qu'ils sont

passés devant le juge de paix, il peut y avoir des coupures. Parce que c'est un peu contradictoire par rapport aux courriers qui sont envoyés aux clients. Si le client ne bénéficie pas de l'aide CPAS, donc je vais dire s'il a un revenu, est-ce que le CPAS intervient quand même ou pas ?

M. le Président, Christian Magéus :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Il y a de fonds, comme je vous ai dit, ces deux fonds qui permettent d'intervenir avec des personnes qui ne dépendent pas nécessairement du CPAS. C'est donc une exception pour ces deux fonds-là. Mais ceci se passe après vérification d'un budget, évidemment. Il y a un travail qui est souvent fait par notre Cellule de médiation de dettes, on essaie de vérifier que ce sont vraiment des personnes qui sont en difficultés financières. Donc ce peut-être des chômeurs, des personnes qui travaillent, des pensionnés etc., il ne faut pas nécessairement bénéficier du revenu d'intégration sociale pour pouvoir bénéficier du fonds Hydrobru.

M. le Président, Christian Magéus :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'est comme pour Electrabel, on peut faire un parallèle, il y a un relevé qui est envoyé au service de médiation de dettes avec le relevé des personnes qui ont des soucis par rapport à tout ce qui est énergétique.

M. le Président, Christian Magéus :

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

C'est paradoxal, si on doit analyser ces revenus, alors pourquoi justement vous accordez ces deux fonds qui permettent justement à ces personnes qui ne dépendent pas nécessairement du CPAS ? Donc s'ils ont un revenu suffisant, vous ne les acceptez pas ?

M. le Président, Christian Magéus :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais faire deux remarques, d'abord je voudrais féliciter les deux rapporteurs du soir parce que je pense qu'ils viennent de nous faire un bon rapport, sincèrement. Monsieur Eylembosch et Monsieur Ouassari ont fait un bon rapport. Ces rapports démontrent l'utilité et la nécessité d'avoir des représentants actifs, qui suivent les dossiers des intercommunales, alors qu'on décrie souvent le politique. Ici donc, nous avons des mandats qui ont toutes leurs utilités. Je voudrais également saluer la présence et l'activité importante

de mon collègue Achaoui. Je pense qu'il a une maîtrise du dossier assez importante, il a porté, avec d'autres évidemment, cette réforme extrêmement importante pour les Bruxellois, pour notre commune, avec beaucoup de talent et beaucoup de compétences et beaucoup de brio. Je pense qu'il a notamment défendu le triplement de l'aide octroyée au CPAS et donc de la population la plus fragilisée. Donc voilà, je félicite donc les deux rapporteurs au sujet Hydrobru et je souligne aussi surtout qu'on a parmi nous ici des gens qui ont des compétences et il faut en profiter. Je pense important de mettre en évidence, en ces temps où l'on critique beaucoup les mandataires publiques, leurs utilités et leurs engagements, et je m'en voudrais de ne pas avoir insisté sur ces éléments-là et je vous remercie.

M. le Président, Christian Magérus :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je voudrais remercier Monsieur Ikazban pour ses félicitations, c'est certain qu'on essaie de faire, Hassan et moi, le meilleur que nous pouvons.

M. le Président, Christian Magérus :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Nous allons passer à la seconde présentation de ce soir et je rends la présidence à Monsieur Eylenbosch.

Monsieur Eylenbosch reprend la présidence de la séance.

Mijnheer Eylenbosch herneemt het voorzitterschap van de zitting.

**Société Coopérative Intercommunale de Crémation.
Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Magérus pour le travail que vous avez effectué, ça fait plaisir de voir que nous avons de la relève.

Nous passons donc au second rapport à savoir sur la Société Coopérative de Crémation, avec le rapport de Monsieur Georges Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Pour moi, c'est une première et en plus je n'ai pris ce mandat qu'en décembre. Mais je trouvais que c'était une opportunité pour pouvoir m'insérer dans tous les chiffres. C'est vrai que le crématorium est un domaine un peu triste, mais quand on commence à parler des chiffres ou des éléments, il ne faut pas y voir du cynisme ou une insensibilité de ma part, c'est un rapport.

Le directeur du crématorium me dit que ce n'est que depuis 2014 qu'il est obligé de préparer un rapport. Je n'ai donc les rapports que de 2014 et 2015. Comme le délai pour préparer ces présentations était assez court, je serai prêt à répondre à toutes vos questions pour le futur, aussi si vous trouvez qu'il n'y a pas assez dans le document. Je vous enverrai mon rapport et les deux rapports que la Société Coopérative de Crémation m'a fournis.

La Belgique compte 17 crématoriums, ces deux dernières années, les crémations à Uccle représentent 8,75 % du nombre total de crémations, ce qui correspond à 5.152 crémations sur 58.850 en 2014 et 5.563 crémations sur 63.518 en 2015. Depuis 2010, le nombre de crémations est en nette augmentation. En 2013, on dénombrait de 109.295 décès en Belgique. Comme ça vous avez une idée du rapport entre le nombre de crémations et le nombre de décès annuels.

Évidemment, les crémations sont en augmentation, mais ça dépend aussi des années, le nombre de décès peut varier en fonction des années. Si vous avez une canicule une épidémie de grippe, ça nous donne plus de décès.

La santé financière de l'institution est bonne et elle est en bénéfice. Au niveau des grands projets, il y a la construction d'un crématorium à Evere, le budget a été fixé à 4.400.000 d'euros, il sera subsidié par le plan triennal d'investissement, il sera financé à hauteur de 2.200.000 d'euros sur fonds propres et puis il y aura aussi un emprunt. Vous savez que les auteurs du projet ont été désignés et l'établissement devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2018. Outre les fonctions indispensables à la gestion et au fonctionnement du site, l'établissement comportera deux zones d'accueil, deux salles de cérémonie, deux zones de condoléances, deux zones Horeca, deux appareils de crémation munis de filtres et un espace prévu pour un troisième appareil. Une attention toute particulière a été apportée à la gestion des flux de personnes ainsi qu'à la qualité architecturale et paysagère du projet.

Vous savez que toutes les ASBL sont soumises à l'impôt des sociétés. On peut les faire passer de l'impôt des personnes morales à l'impôt des sociétés. Il y a une étude qui été faite au niveau de la société de Crémation, et normalement, on va pouvoir rester en impôt des personnes morales, moyennant quelques modifications de statuts.

Il faut moderniser les salles continuellement pour l'accueil, car l'objectif du Crématorium et le fait que c'est une intercommunale, c'est de fournir un service de qualité aux gens avec un maximum d'accueil et donc sans arrêt, il faut renouveler le matériel. Le personnel est toujours proche de la famille, des défunts pour voir ce qu'on peut améliorer. Comme le Crématorium a de plus en plus de succès, il faut aussi prévoir les parkings adéquats et la possibilité pour les gens de circuler sur le site assez facilement.

Si pour certains le crématorium est un passage obligé, d'autres ont besoin de se recueillir, de communier avec des proches et ce, quelles que soient leurs croyances. C'est pourquoi la société de Crémation développe un accueil le plus personnalisé possible et est toujours en réflexion pour être proche des citoyens. Le paradoxe aussi, c'est que si on vient pour nos morts, c'est aussi un lieu de vie car de nombreuses personnes accueillent le défunt, il faut aussi entretenir les salons d'accueil, les jardins, les pelouses, le matériel etc. Donc c'est une entreprise avec pas mal de domaines d'activité. Pour ma part, ça ne fait pas très longtemps que j'y suis, mais à travers les quelques réunions et activités auxquelles j'ai pu assister, j'ai rencontré un personnel sympathique, une direction à l'écoute, des clients satisfaits et un conseil respectueux les uns des autres et travaillant en bonne entente sous la direction de Jean-Marie Amand.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions complémentaires sur le rapport ou si vous avez des questions pratiques. Par exemple, il m'a été demandé récemment s'il était possible d'étendre des cendres sur un terrain de football. Il s'agissait d'un grand passionné de football et il voulait savoir si à son décès, on aurait pu répandre ses cendres sur un terrain de football. Donc n'hésitez pas à me faire part de vos questions ou remarques. Je vous enverrai le rapport d'activité avec beaucoup plus de chiffres et n'hésitez pas à poser des questions.

Merci pour votre attention.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, j'ai juste une information, j'ai été très surprise d'apprendre la semaine dernière que, quand on veut se faire incinéré et qu'on a été opéré, on doit se faire réopérer avant de passer dans le four, puisqu'il s'agit bien d'un four à micro-ondes, et si on laisse les prothèses et autres, ça fait sauter le micro-ondes.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Mahy qui pourra plus facilement répondre puisqu'il a siégé plus longtemps dans l'Intercommunale.

M. l'Echevin Mahy :

Je suis le spécialiste en métaux au niveau des crémations.

(Rires - Gelach)

Beaucoup de personnes ont été opérées et sont incinérées. On n'ouvre pas les corps, c'est hors de question, c'est inenvisageable. Par contre, les métaux restent, les alliages restent et ils sont récupérés. La Crémation récupère chaque année entre 10.000 et 15.000 € de métaux qui sont reversés à une association qui s'appelle les Amis du crématorium et qui vise à la qualité de l'accueil de toutes les familles de défunts. Donc les métaux ne sont pas retirés des corps, on fait attention aux pacemakers, ça effectivement, mais les prothèses que les personnes portent ne sont pas enlevées. Peut-être ailleurs, mais pas au crématorium d'Uccle, ce crématorium fonctionne avec du gaz. Il faut à peu près 40 à 60 m³ de gaz pour faire une opération de crémation, donc on comprend bien que le coût d'énergie est extrêmement important tout comme le coût du personnel. Le coût du personnel est le premier poste avant celui de l'énergie.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Mahy pour ces précisions.

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Merci, j'ai une question pour Olivier Mahy. Lorsqu'un corps a été retrouvé et qu'il n'a pas été identifié, ni réclamé par la famille et que la Commune demande qu'il soit incinéré, quelle est la procédure et que fait-on des cendres ?

M. l'Echevin Mahy :

Ça, c'est un peu délicat parce que les personnes peuvent être de confessions diverses. Ils passent par la Commune, on parle généralement des indigents. Un indigent

n'est pas connu, les frais sont pris en charge par le CPAS. Mais pour définir le culte de ces défunts, c'est difficile, sauf si on les connaît. Quand on ne connaît pas le culte de la personne, on fait une inhumation.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voudrais simplement connaître la santé financière de l'institution parce qu'il y a beaucoup d'investissements et on sait que dans d'autres intercommunales, il y a cette notion d'endettement qui vient alourdir la santé financière. On a parlé de Vivaqua et Hydrobru, bien évidemment obligés de faire des synergies pour améliorer leurs santé financières. On attend un certain nombre de choses par rapport au Crématorium et donc j'aimerais bien savoir quelle est la santé financière ? Bien évidemment vous n'avez peut-être pas toutes les informations, mais vous avez parlé d'un plan triennal et donc quelle est la portée financière de l'Institution à court et à moyen terme ?

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

En fait, je voulais juste réagir brièvement par rapport à la question de Madame Manzoor et la réponse d'Olivier Mahy, moi il me semblait qu'il était plus logique, quand on découvre un corps inconnu, de ne jamais l'incinérer, de l'enterrer, parce qu'on est susceptible à n'importe quel moment de pouvoir retrouver son identité. Je pense que Madame Manzoor fait référence à un cas pas très éloigné d'une personne qui avait de la famille à Molenbeek et qui a été incinérée. Ça me surprend donc qu'on puisse incinérer un inconnu.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais simplement savoir si on sait pourquoi il y a une augmentation du nombre de création ? Est-ce que c'est une question de coût ou de croyance ? Est-ce qu'on a réfléchi à la question ?

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais d'abord répondre à la question de Madame Manzoor, on n'incinère pas et je le répète aussi pour Monsieur Ikazban qui n'a peut-être pas bien compris, on n'incinère pas si on ne connaît pas le culte. Tous les directeurs des crématoriums se voient de façon régulière et tous les crématoriums ont les mêmes procédures, c'est très codifié en plus. Il y a très rarement des dérapages comme vous décrivez, c'est extrêmement rare.

La santé financière est excellente et depuis des années. Le Crématorium fonctionne avec ses fonds propres. Au niveau des investissements, des réfections des fours, des filtrages des fumées, l'entretien etc., tout se fait sur fonds propres. L'institution n'est pas endettée, elle commencera à l'être avec la construction d'Evere. Evere va nécessiter un emprunt de plus de 2.000.000 euros, ce sera la première fois depuis longtemps que le Crématorium s'endette, mais c'est un investissement qui va permettre de capter « une clientèle » qui se trouve au nord de Bruxelles et au-delà de la région bruxelloise. Beaucoup de personnes ne vont pas jusqu'à Uccle et vont à Vilvoorde.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

J'ai laissé parler Olivier car il a été très longtemps administrateur au Crématorium et donc il connaît beaucoup de choses, mais je confirme que la situation financière est très bonne. Je suis assez nouveau, mais j'ai regardé les chiffres, en effet le directeur m'avait signalé une très bonne santé financière et j'avais vu qu'en 2014, il y avait quand même une perte. Donc je lui ai demandé de m'envoyer plusieurs années et je vous communiquerai tout ça. Mais cette année de perte était en fait une année malheureuse, car en général, ils sont toujours en bénéfice puisque le crématorium d'Evere va pouvoir être construit sur base des bénéfices du Crématorium.

Concernant cette question de la crémation, ça n'a pas nécessairement à voir avec la croyance, car la religion catholique permet la crémation, mais moi, je dirais que c'est plutôt une mode, parce que c'est vrai qu'il y a quelques années, quelqu'un qui disait qu'il allait se faire incinérer, il passait pour quelqu'un de spécial et maintenant c'est devenu tout à fait normal. C'est vrai qu'au niveau du coût, c'est un peu moins cher aussi, mais ce qui se passe aussi, c'est qu'il y a de plus en plus gens qui ont besoin de communier, et la crémation peut permettre une approche religieuse ou de réflexion.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci, je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je comprends que ce soit une institution qui présente une bonne santé financière, mais on annonce une perte en 2014, on annonce un investissement de 2.500.000 € qui risque de rendre cette santé financière bonne, un peu morose, pour ne pas dire morbide, et puis en même temps, c'est la seule intercommunale qui ne distribue pas de dividendes aux Communes. Pour une institution qui travaille sur fonds propres et qui fait presque toujours des bénéfices, elle aurait pu à un moment donné en faire profiter les Communes qui en avait besoin. Les intercommunales qui ont distribué des dividendes sont parfois aujourd'hui en difficultés, mais l'Intercommunale de Crémation, dire qu'elle est en bonne santé financière, si

elle ne distribue pas de dividende, c'est un peu facile. Quand on entend qu'Hydrobru investit 90.000.000 € par an rien que pour de l'assainissement, je comprends mal comment 2.000.000 € pourraient mettre à mal la situation financière d'une intercommunale qui travaille sur fonds propres.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

C'est bien, vous nous avez présenté le service de Crémation, mais il n'y a personne qui fait un rapport sur l'intercommunale d'Inhumation, de manière à ce qu'on ait toutes les informations en une fois.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Mais si, Monsieur Lakhroufi va le faire directement.

M. Azaoum :

Je voulais aussi vous demander la régularité des réunions que vous aviez là-bas ?

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Il y a une réunion par mois.

M. Azaoum :

Très bien, merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Azaoum.

BRULABO

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame Evraud pour son rapport sur Brulabo.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, j'ai dû un peu bricoler, parce que comme je vous l'ai expliqué à huis clos, on a cru que le laboratoire allait s'arrêter. Mais la bonne nouvelle, c'est que ça continue. Le laboratoire est au service des communes depuis 100 ans. Le contrat qui liait les communes venait à échéance après 30 ans et il a été heureusement reconduit, mais je ne sais vous en donner que les grandes lignes. Par exemple, Wemmel qui faisait partie de Brulabo, eux qui n'avaient que quelques parts sociales, vont quitter Brulabo et donc, Brulabo deviendra une intercommunale exclusivement bruxelloise. Bruxelles-Ville avait le double de parts sociales et c'était motivé par le fait que Bruxelles-Ville a énormément de restaurants sur son territoire, mais la Ville se tâte pour en reprendre autant. Le Bourgmestre de Bruxelles souhaite aussi qu'on fasse analyser les eaux de piscines par Vivaqua. Par contre, les analyses de l'air ne sont réalisables que par Brulabo. Un audit a été demandé et il sera diligenté par Beliris dont nous espérons de bons conseils. Bien sûr, si d'aventure on peut améliorer la gestion, tant mieux, mais elle s'est cependant toujours faite en bon père de famille, pendant les 10 années où j'ai veillé à l'intérêt de Molenbeek. Ainsi, les rénovations électriques ont été réalisées en heures creuses par l'électricien du laboratoire qui a veillé à ne déranger aucun service. Les locaux ont été remis à neuf et une gestion informatique des produits a été instaurée ainsi que le déménagement intérieur pour concentrer toute la microbiologie au premier étage. Ce sont des choses qui ont été faites récemment. Il y a eu aussi une informatisation des services d'inspection grâce à un nouveau logiciel, un peu cher. Toutes ces tâches sont réalisées par 23 personnes, dont 20 statutaires. La majorité a une formation scientifique, le personnel est stable et pour la majorité, est nommé à titre définitif. Je peux vous dire, pour l'avoir constaté, qu'ils sont vraiment très motivés.

Depuis 2008, Brulabo a acquis une reconnaissance officielle et internationale de ses compétences techniques grâce à l'accréditation Belac dont ils sont très fiers. Il s'agit de la norme 17.025 pour les analyses et 17.020 pour les inspections. Ces nombreuses accréditations élargissent les possibilités d'analyse, comme l'ISO 14.001 relative à l'environnement, qui sera exigée par l'AFSCA en 2017, ainsi que l'extension de l'ISO 17.025 pour les bactéries dans les denrées. Je n'ai pas encore le rapport d'activité 2015, mais j'ai le rapport financier qui sera présenté à l'assemblée générale. Le total des dépenses ordinaires s'est élevé à 33.317 €, il est en diminution de 1,66 %, presque tous les postes sont en diminution, sauf une petite augmentation pour l'entretien du matériel de laboratoire et l'acquisition de ce fameux nouveau logiciel pour le service Inspection, soit un boni pour l'exercice de 26.020 € et un bénéfice reporté qui s'élève à 167.750 €. Quand j'aurai le rapport d'activité, je demanderai à ce qu'on l'insère dans l'application BO Secrétariat, parce que je pense qu'il sera intéressant pour vous de découvrir les informations intéressantes sur les produits courants qu'on peut y trouver. Il y a la mэрule, et les autres parasites du bois, on a trouvé quatre cas à Molenbeek sur 625 identifications en 2014. Qui a demandé cela, et bien c'est le Fonds du Logement, des architectes, des administrations communales et des particuliers. Il n'y a pas d'autres laboratoires proches qui peuvent faire cela. Il y a eu des échantillons de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie et même de France.

Pour les piscines, il y a eu 16 établissements publics et 20 privés dont on a fait l'analyse des piscines, des pédiluves, des douches, de l'air. Pour les analyses de douches, c'est surtout la détection de légionnella. Il y a eu 500 échantillons en 2014 provenant de 34 seigneuries communales et de trois hôpitaux communaux ainsi que des établissements privés.

Au niveau de l'inspection des denrées alimentaires, ce sont les collectivités communales, les crèches, les écoles, les maisons de repos et les hôpitaux. Il s'agit de l'inspection de l'hygiène des cuisines, de la vérification des conditions de transport et le prélèvement de repas pour l'analyse au laboratoire.

Concernant l'inspection des établissements, il y a eu le contrôle des restaurants, des snacks, des boucheries, boulangeries, des ambulants, des foires, des grands événements. Ces contrôles ont parfois eu lieu avec d'autres services comme la police, les lois sociales, les finances, l'Onem et les services communaux, avec un pouvoir de fermeture grâce aux arrêtés des bourgmestres.

Toutes ces activités sont comparables à celles de l'Afsca, mais avec différents points forts : rapidité d'intervention, dialogue avec le personnel communal sur le terrain, vérification plus rapide des mesures prises par les gestionnaires d'établissements. Il faut savoir que l'Afsca ne retourne qu'une fois et puis après, c'est dans un délai de 3 ans. Il y a donc une relation directe entre l'inspection et le labo.

Il y a aussi des contrôles de l'eau, avec des analyses du plomb, des peintures. Comme je l'ai dit, il y a aussi le contrôle des boulangeries et pâtisseries.

Au niveau des communes, il y a un gros avantage de proximité des services de prélèvements entre le laboratoire et les sites à contrôler. Il y a également une flexibilité importante puisque Brulabo effectue aussi des analyses spéciales comme par exemple une odeur de solvants dans une galerie commerciale. Dès que le parquet ou les services de police ou les services communaux signalent le problème, Brulabo peut intervenir.

Pour Molenbeek, en 2014 Brulabo a réalisé 56 inspections d'établissements, analysé 176 denrées alimentaires, 20 divers, deux analyses de légionnelles et 29 analyses d'huiles de friture et sulfites. Il y a eu 283 missions, si on compare avec Schaerbeek, là c'était 378, à Anderlecht, c'était 301.

Une dernière chose, parce que là, je compte sur vous, la Ville de Bruxelles voudrait récupérer les locaux qui sont occupés par Brulabo actuellement. Ce n'est pas urgent, on parle de deux ou trois ans. J'essaie de convaincre Brulabo de venir à Molenbeek, je pense au bâtiment Lavoisier et je compte sur vous pour que Brulabo puisse venir ici.

Je vous remercie.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame Evraud.

Intercommunale d'Inhumation. Intercommunale voor Teraardebestelling.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne maintenant la parole à Monsieur Lakhloufi pour son rapport sur l'Intercommunale d'Inhumation.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, pour revenir à un sujet aussi heureux que les crémations, on va parler du cimetière. Je pense que je vous ai fait parvenir, il y a deux semaines, les rapports d'activité qui étaient disponibles, c'est-à-dire celui de 2013 et celui de 2014. Le rapport d'activité de 2015 n'est pas encore rédigé. J'ai le plaisir aussi d'être accompagné par Monsieur Ludo Beckers qui s'est gentiment proposé de venir répondre aux questions plus techniques ou des questions financières. Je suis membre de l'Intercommunale depuis 2013 et je l'ai quittée fin 2014. Pour la bonne forme, nous avons

souhaité vous présenter tout d'abord le cimetière multiconfessionnel d'inhumation, de faire d'abord une présentation plus politique et de passer ensuite aux questions plus techniques et financières. Je vous ai préparé un petit rapport, je vais vous faire l'historique et vous parler de la raison de la création de ce cimetière et des enjeux présents et à venir.

Soucieux d'éviter toute discrimination, plusieurs communes bruxelloises se sont associées pour permettre à toute personne dont le culte ou la conception philosophique sont reconnus et peuvent être inhumées dans un cimetière public. Dans ce but, les communes associées ont décidé d'aménager une parcelle qui permette de grouper les tombes d'une même spécificité. L'Intercommunale d'Inhumation administre ces parcelles multiconfessionnelles, bien entendu les communes associées à l'Intercommunale conservent leurs propres cimetières.

Un bref historique, c'est en 1999 que Michel De Herde propose au collège de la commune de Schaerbeek d'ouvrir une parcelle musulmane. Le cimetière de Schaerbeek dispose de plusieurs hectares de terrains vierges situés à l'arrière du cimetière. L'Echevin de l'État civil, Monsieur Jean-Pierre Van Gorp, chargé de réaliser ce projet, choisi de créer un cimetière intercommunal. Le 22 décembre 1999, 5 communes fondatrices bruxelloises signent les statuts de l'Intercommunale. Parmi celles-ci, Berchem-Sainte-Agathe, la Ville de Bruxelles, Molenbeek, Saint Josse et Schaerbeek. Les travaux d'aménagement du cimetière débutent en 2000 et s'achèvent début de l'année 2002. Le coût de l'investissement initial s'élevait à 103.000 €, financé par un prêt. Le cimetière multiconfessionnel a une superficie de 4 ha 53 ca, soit environ 6.300 concessions. Il est actuellement occupé à un tiers de ses capacités. Le cimetière intercommunal garde l'empreinte de l'intention première, celle de créer un carré musulman au sein du cimetière communal. À l'heure actuelle, trois parcelles sont ouvertes : la parcelle musulmane créée en 2002, la parcelle orthodoxe créée en 2005 et la parcelle juive créée en 2009. 11 communes sont actuellement associées, les cinq communes constituantes que j'ai précédemment citées, auxquelles sont venues s'ajouter les communes de Saint-Gilles, Ganshoren, Ixelles, Uccle, Evere, et très récemment depuis 2014 Koekelberg. Les conditions d'adhésion pour les communes sont les suivantes : elles doivent approuver les statuts et décisions prises par les organes de gestion, souscrire et libérer un capital de 12.400 € représentant 124 parts sociales, payer la somme forfaitaire de 52.000 € en cinq annuités égales de 10.400 €, payer la participation financière aux frais de fonctionnement de l'année d'adhésion. La somme forfaitaire équivaut à la participation financière des communes constituantes de 2000 à 2003. Actuellement, la participation financière annuelle pour chaque communes associées se chiffre à 5.000 €. Le concessionnaire ayant, dans les deux ans qui précèdent l'adhésion de sa commune, acheté une concession au triple tarif, peut à sa demande, bénéficier du tarif simple.

Pour les tarifs et le type de concession, l'Intercommunale propose deux durées : 25 ans ou 50 ans, des tombes individuelles ou collectives, pour adultes et pour enfants. Pour une tombe individuelle, pour 25 ans, il faut compter 1.200 €, pour 50 ans, il faut compter 2.150 €. Évidemment, si on est originaire d'une commune qui n'est pas associée, jusqu'il y a peu, le tarif était triplé.

Au niveau du nombre de concessions vendues, depuis 2002 au 31 décembre 2014, 1.848 concessions ont été vendues, avec 172 concessions vendues en moyenne par an, nous avons dépassé le cap des 2.000 concessions en 2015. Elles se répartissent comme suit : Schaerbeek 23 % des concessions, la Ville de Bruxelles 19 %, Molenbeek 11 %. Il y a donc 206 personnes d'origines molenbeekoises qui sont inhumées dans le cimetière. Ces trois communes représentent à elles seules 53 % des occupations actuelles. 75 % des personnes inhumées étaient domiciliées dans une commune associée. 25 % proviennent de communes non-associées. Dans ces 25 %, on compte 13 % qui proviennent de communes bruxelloises et 12 % qui proviennent de communes non-bruxelloises. Pour les communes

non-associées, il s'agit principalement d'Anderlecht, Jette et Forest qui comptent en leur sein une grande communauté musulmane, mais qui ne sont toujours pas associées au cimetière multiconfessionnel.

Au niveau de la répartition entre enfants et adultes, depuis l'ouverture du cimetière, la moitié des inhumations concerne des enfants, principalement des foetus. Ces dernières années, nous pouvons observer une légère diminution de cette proportion. En effet, plus d'adultes qu'auparavant sont désormais enterrés. On peut déduire qu'une évolution des mentalités s'opère actuellement au sein de la communauté musulmane d'origine étrangère qui opte plus facilement que par le passé pour l'inhumation en Belgique. Ces chiffres, pour être probants, devrait être recoupés avec ceux dont disposent d'autres cimetières. Une étude sociologique sur cette thématique-là serait peut-être intéressante. Donc en moyenne, nous avons 55 % d'adultes qui sont enterrés, et 45 % d'enfants. En 2015, cette proportion passe à 60 % pour les adultes et 40 % pour les enfants.

Concernant la répartition par confession, en 2002, le cimetière ne disposait que d'une parcelle musulmane. En 2005, la parcelle orthodoxe fut créée et la parcelle juive en 2009. Actuellement, 90 % des personnes inhumées sont de confession musulmane.

S'agissant de la répartition des durées par confession, les familles ont le choix entre une concession de 25 ans ou de 50 ans. 75 % d'entre-elles optent pour 25 ans, principalement à cause de la proportion d'enfants. Mais ici aussi, cette proportion est à la baisse. En 2015, on est plutôt à 68 % de 25 ans pour les adultes.

Le bilan politique à mi-mandat, les enjeux politiques par rapport à cette intercommunale-là, ceux en tout cas que j'ai relevés, c'est d'abord qu'il faut aller vers plus d'égalité de traitement. Au début de cette mandature, 10 communes étaient associées et nous avons eu le plaisir de compter une commune supplémentaire, en effet Koekelberg a rejoint l'Intercommunale d'Inhumation. Le conseil d'administration a multiplié ses efforts pour convaincre les communes bruxelloises non-associées de franchir le pas, en particulier les communes d'Anderlecht, Jette et Forest qui comptent d'importantes communautés musulmanes et d'où proviennent nombre de personnes inhumées. Malheureusement, les familles devaient jusqu'à récemment payer le tarif triple. En effet, nous avons fait le choix de réduire ces inégalités en proposant depuis le 1^{er} janvier 2015, un tarif doublé pour les défunts provenant de communes non-associées. Ce choix s'est révélé être gagnant puisqu'on note que notre chiffre d'affaires en 2015 a augmenté de 15.000 €.

Le deuxième enjeu concerne la diversité, on peut résolument dire que le cimetière n'a pris une dimension multiconfessionnelle qu'avec les créations des parcelles orthodoxes en 2005, et juives en 2009. Avant cette date, l'Intercommunale était un carré musulman dans le cimetière de Schaerbeek. Actuellement encore, seules 10 % des concessions sont occupées par des défunts de confession orthodoxe ou juive. Cela évolue positivement, en particulier chez les orthodoxes. Pour favoriser une plus grande diversité, nous avons rencontré certains responsables de ces communautés religieuses. Les objectifs de ces rencontres sont de faire connaître l'Intercommunale auprès des communautés, mais également d'expliquer que nous opérons dans le respect de la loi, mais que nous plaçons au centre de notre objet social, le respect des rites mortuaires propres à chaque culte. Une rencontre interreligieuse a été organisée, nous avons invité les personnalités du culte musulman, orthodoxe et juif.

Concernant l'autonomie, troisième enjeu, l'Intercommunale d'Inhumation est, sur bien des aspects, dépendante de la commune de Schaerbeek, les parcelles multiconfessionnelles sont en effet enclavées dans le cimetière schaarbeekois. Outre sa qualité de commune associée, la commune de Schaerbeek est propriétaire du fond et donc bayeuse. C'est une position qui semble particulière par rapport aux autres communes, qui par rapport à

l'Intercommunale, voit son fonctionnement et son développement parfois conditionné, voir subordonné à l'autorité d'une commune associée. En outre, les parcelles appartenant au même propriétaire, il n'y a pas l'obligation de créer des servitudes de passage. Ceci constitue un obstacle au désenclavement du site. Dans la mesure où il est vraisemblable que l'intercommunale soit amenée un jour à augmenter ses capacités, la question de son autonomisation s'imposera à tous. Nous en voyons déjà poindre les prémices et les résistances que cela suscite. Mais pour l'heure, plus d'autonomie signifie de pouvoir au moins disposer d'un bâtiment et d'accès propres à l'intercommunale. Actuellement, le directeur du cimetière dispose d'un petit bureau situé dans un bâtiment communal, qu'il partage avec les ouvriers du cimetière. Ceux-ci s'occupent aussi du jardinage, du gardiennage, de l'inhumation proprement dite et les prestations sont facturées par la commune de Schaerbeek, plus ou moins 70.000 € par an. Nous avançons sur le projet de création d'un bâtiment basse énergie, propre à l'Intercommunale, reprenant en outre un crématorium et une salle de réception pour les cérémonies. Ce projet n'est plus au stade de la simple épure, il est très avancé. Les plans sont consultables sur le site Internet et la Région a semble-t-il marqué son intérêt pour le financer à hauteur de 50 %. Malheureusement, le projet se heurte à quelques objections des autorités locales. L'idéal, me semble-t-il, serait qu'à terme, l'Intercommunale soit régionalisée et que la Région bruxelloise devienne propriétaire du terrain. Ainsi, deux problèmes seront résolus, celui de l'autonomie du cimetière d'une part, et d'autre part la question des communes non-associées et des tarifs différenciés. De cette manière, tous les Bruxellois deviendraient égaux devant la mort et ce cimetière pourrait acquérir avec le temps une véritable dimension multiconfessionnelle, en créant de nouvelles parcelles déliées par exemple au culte protestant et anglican.

Je vous remercie.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux questions, au niveau des parcelles, quelles sont en capacité les possibilités d'expansion ? On voit en effet une progression dans le nombre de personnes inhumées et surtout de personnes de confession musulmane qui font le choix d'enterrer ici en Belgique. Est-ce qu'il y a des possibilités concrètes et réelles dans les années qui viennent d'envisager une expansion du cimetière ? Ma deuxième question est plus large, je comprendrais que tu n'y répondes pas directement, je pense qu'elle nous concerne tous, quand cette parcelle multiconfessionnelle a été mise en place, c'était à une époque où le débat était neuf, la démographie n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui, il y avait à la fois des réticences dans les citoyens de confession musulmane puisqu'ils n'imaginaient pas encore à ce moment-là enterrer ou être enterrés ici, contrairement à aujourd'hui et il y avait également des réticences de l'autre côté. Certaines communes étaient réticentes par rapport à ce projet. Est-ce qu'on ne devrait pas également réfléchir pour voir s'il n'y a pas d'autres endroits, d'autres cimetières à Bruxelles où on pourrait avoir cette réflexion, qui aujourd'hui est beaucoup plus aboutie qu'à l'époque, et je le dis de manière très à l'aise, parce que je me souviens avoir entendu des discours il y a quelques années où ça semblait surprenant comme type de demande. Aujourd'hui, la démographie explose, surtout dans le nord-ouest de Bruxelles, la proportion de musulmans qui habitent dans cette zone est importante et donc, on ne pourra pas faire l'économie de cette réflexion-là et je me demande ce que pense l'Intercommunale par rapport à cette éventualité. Parce qu'aujourd'hui, qu'est-ce qui

empêcherait les communes qui ne sont pas membres de mettre en place une parcelle multiconfessionnelle ?

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

Dhr. Rahali :

Ik heb dezelfde vraag als Mijnheer Ikazban. Ik heb inderdaad recht om in één van de twee talen van ons land te spreken, het is mijn recht en SP.A heeft natuurlijk ook een Vlaams karakter en ik vraag aan iedereen dat te respecteren. Ik heb dus dezelfde vraag als Mijnheer Ikazban.

Ik denk dat het gemakkelijker zal zijn als het mogelijk is. Het is natuurlijk wel. Het is natuurlijk aan U om het te bekijken of er eigenlijk een mogelijkheid is. Het is natuurlijk een zorg van de moslimgemeenschap. Dank U wel.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, est-ce qu'il est possible de me rappeler la procédure qui suit la période de concession de 25 ou de 50 ans quand celle-ci n'est pas renouvelée, quand par exemple soit des proches sont dans une situation d'insolvabilité, soit ne peuvent plus assurer la continuité ? Que se passe-t-il concrètement et connaissez-vous des cas de plus en plus fréquent où finalement, il n'y a pas de reconduction et donc dans ce cas-là, j'imagine que c'est dans des fosses communes. Voilà, j'aimerais bien qu'on rappelle un peu la procédure même qu'elle est dure, cruelle c'est toujours bien de le savoir.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Une simple petite question, on nous a fait part que l'institution ne disposant pas d'espace, ni de bureau, juste un bureau pour le directeur parmi les ouvriers, alors on se pose la question, il y a des administrateurs, il y a des réunions, ces réunions se passent où ?

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président, je voudrais d'abord saluer la présence de Monsieur Ludo Beckers et le remercier pour tout le travail et l'accompagnement dont il a fait preuve lors de l'installation et toute la documentation recherchée. Il prenait son bâton de pèlerin pour aller démarcher les communes, pour ramener des communes parce qu'il avait des demandes de personnes qui voulaient inhumer dans le cimetière multiconfessionnel, mais du fait de leurs communes d'origines qui n'étaient pas associées, devaient payer le triple du prix. Je suis contente d'entendre que vous avez revu le prix à la baisse, mais ce sont d'autres conditions qui nous avaient amenés à l'époque à demander le triple. Je voulais aussi demander par rapport à la parcelle juive, au moment où nous les avons rencontrés, ils avaient exprimé certaines résistances et voulaient une entrée complètement séparée et aussi réservée pour eux et ils voulaient également construire un muret pour pouvoir justement utiliser cette parcelle. Qu'en est-il aujourd'hui ? Et au passage, un petit clin d'œil, merci, parce qu'aujourd'hui, on est à onze communes associées et peut-être dans un futur proche, on pourra revoir les prix des concessions.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

En fait, c'est à peu près la même question que Madame Ouberri, mais dirigée autrement. J'avais envie de savoir ce que devenaient les parcelles de terrains qui étaient destinées à la communauté juive, qui étaient polluées ? Est-ce qu'elles ont été dépolluées et est-ce qu'il y a eu une issue favorable par rapport au litige qu'il y avait eu avec Evere et si on a trouvé des moyens pour pouvoir régler cette situation ?

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Madame El Hajjaji.

Mme El Hajjaji :

Merci Monsieur le Président, moi j'ai été interpellée par le chiffre par rapport à l'inhumation des enfants. Vous avez dit que 45% étaient des enfants. Ce sont surtout des mort-nés. Je voulais savoir si vous avez des raisons précises, pourquoi est-ce qu'on est encore très résistant d'enterrer des enfants et des adultes, je n'ai pas très bien compris si vous connaissez la raison philosophique ou pas. Il y a un paradoxe là.

M. le Président :

Merci Madame El Hajjaji.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci pour vos nombreuses questions et je vais essayer d'y répondre de la manière la plus précise, la plus complète possible. Je l'ai dit dans mon introduction, la capacité du cimetière est de 6.300 concessions et actuellement elles ne sont occupées que par un tiers de ce chiffre-là. Ce sont un peu plus de 2.000 concessions. Evidemment, on peut se dire

qu'il reste encore 4.000 concessions, on a le temps de voir, mais on ne sait pas comment évoluent les mentalités, comment évoluent les choses. Si aujourd'hui notamment on voit certaines réticences, parce que je vais englober certaines remarques, les réticences de la communauté musulmane à enterrer ici. Il y a encore un lien très fort avec le pays d'origine malgré qu'on soit déjà aujourd'hui à la troisième, quatrième, voir cinquième génération. On a encore un lien très fort avec le pays d'origine. Les parents et grands-parents sont enterrés dans des cimetières familiaux au Maroc. Alors, les gens veulent être enterrés au sein d'un cimetière qui appartient à la famille, on ne sait pas comment cette tendance va évoluer, mais ici, on voit clairement dans notre cimetière une tendance à une évolution de mentalités et notamment dans les nouvelles générations. Deuxième réticence que l'on peut observer, c'est la question du linceul. Aujourd'hui encore, la loi nous oblige à enterrer dans un cercueil. On sait qu'au rite musulman, il y a des dérogations qui sont faites à ce niveau-là, mais le rite musulman préconise l'enterrement dans un linceul, pas dans un cercueil, le défunt doit être directement dans la terre. Troisième chose, c'est qu'à l'avantage du cimetière, c'est qu'ici lorsque vous décédez, si la famille décide de vous enterrer ici, vous êtes enterrés dans les heures, les jours qui suivent, sauf si c'est de mort suspecte, violente, s'il n'y a pas une procédure judiciaire, vous êtes enterrés dans les heures qui suivent. Si vous devez rapatrier le corps, ça prend un délai plus long et on sait très bien qu'au niveau de la communauté musulmane du rite, il faut enterrer le corps le plus rapidement possible. Par exemple, une personne qui décède au Maroc, si elle décède au matin, dans l'après-midi, avant la prière du soir, et bien le lavage du corps est déjà fait et la personne est déjà enterrée. Donc il y a encore cette réticence-là, mais on ne sait pas comment ça va évoluer au niveau du linceul. Il y a une ordonnance régionale qui a été débattue, il n'y a pas très longtemps, je pense qu'elle a même été votée, pour autoriser l'enterrement dans un linceul, c'est un débat qui a eu lieu au niveau du Parlement. Donc, est-ce qu'il y a des possibilités d'évoluer, moi, je dirais d'agrandir les places. Je dirais oui, mais à condition que le cimetière sorte de son cloisonnement actuel parce que c'est un cimetière qui se situe dans un autre cimetière qui est celui de la commune de Schaerbeek, qui est en même temps propriétaire du fond et qui est le bailleur et qui en même temps est commune associée. Il faut trouver une solution politique. Il me semble que la solution la plus logique au niveau du développement de ce cimetière et au niveau de la question des tarifs différenciés, ce serait que cette Intercommunale devienne quelque chose de régional et à ce moment-là, il me semble que toute ces questions-là seraient réglées.

Il y avait la question du prix aussi. Le prix reste quand même encore très élevé. Si vous faites le coût d'un rapatriement et le coût d'un enterrement ici, les gens font le calcul, et je ne sais pas ce que coûte le fait d'inhumer une personne au Maroc, ni combien coûte une concession au Maroc. En tout cas ici, vous avez une inhumation pour 1.200 € pour une période de 25 ans et pour 2.250€ de 50 ans.

Maintenant, pour rebondir sur la question de Madame Tahar, qu'est-ce qu'il advient après, donc à l'arrivée à terme de la concession de 25 ans, je rappelle quand même que le cimetière a été créé en 2002, les premières concessions au départ étaient de 50 ans. Puis, en 2008, on a commencé à vendre plus de concessions de 25 ans. Donc, les concessions qui ont été vendues en 2008 leur échéance arrivera en 2033, donc on n'est pas encore confronté à ce cas-là pour les concessions de 50 ans, c'est encore plus loin et aujourd'hui il y a déjà la réflexion qui est entamée. Avec le responsable principal de la Mosquée, Monsieur Toujani, avec qui nous avons discuté sur la question. Va-t-on aller vers une fosse commune ? On sait que dans le rite musulman, la fosse commune est acceptée, mais à condition que les ossements soient inhumés, nettoyés et remis dans une fosse avec d'autres musulmans et ce sont ces questions-là qui ne sont pas encore tranchées.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Beckers.

M. Beckers :

Je vais préciser certaines choses. Première chose, vous avez parlé du prix. Le prix a été établi comment ? En fait, on a fait la moyenne de tous les cimetières bruxellois. Donc, ce n'est pas un prix plus élevé ou moins élevé, c'est une moyenne.

Deuxième chose, pour répondre à Madame Tahar, c'est que par prudence, on enterre suffisamment profondément et je sais bien qu'un jour, enfin j'espère, qu'un jour on pourra faire une rotation ce qui serait une solution au manque de place éventuelle. Si on tient au moins 50 ans, on pourra un jour revenir là où on a commencé et ré-enterrer dans une même tombe, si jamais la famille ne renouvelle pas la tombe. C'est-à-dire qu'il y a un premier corps qui serait enterré et plus tard, un deuxième corps qui serait enterré au même endroit, ce qui se fait dans les pays d'origine.

Ça me fait toujours un peu rire lorsqu'on parle des rites parce que dans les pays d'origine, lorsqu'il y a un rapatriement, le rapatriement, c'est dans un cercueil en zinc et on enterre dans un cercueil en zinc, pas dans le linceul, sauf en Turquie. Là, on casse le zinc, mais au Maroc, c'est interdit. A l'heure actuelle, les pompes funèbres emploient des cercueils en mdf donc ils se brisent facilement et ils se décomposent rapidement aussi. De toute façon, c'est un faux problème, nulle part j'ai lu que c'était interdit.

Si on est dans un cercueil, il faut que ce soit le plus simple possible, pas d'ornementations etc., mais de toute façon, même dans les pays d'origine, on met le corps dans une fosse, dans une niche, sur le côté droit, on met des planches ou des dalles en béton et puis on met la terre, ce qui équivaut un peu à un cercueil. En fait on ne jette jamais la terre sur le défunt.

Alors, le rapatriement, je pense que de moins en moins de personnes veulent rapatrier parce que les corps qui sont rapatriés, sont abandonnés. Les gens vont se recueillir une fois par an, une fois tous les deux ans. Le corps est enterré dans le zinc, c'est assez onéreux aussi et puis je ne sais pas si vous avez visité le cimetière de certains pays, et bien ce sont des dépotoirs en réalité. Même l'orientation n'y est pas respectée, à Tanger, vous verrez que l'orientation n'est pas respectée.

Maintenant, pour répondre à quelqu'un d'autre, il y a quelqu'un qui a demandé pourquoi on ne ferait pas des cimetières dans les différentes communes où l'on créerait des carrés musulmans ? Dat hebt U gevraagd denk ik. Het zou wel een zekere zin hebben omdat het praktisch is. Mais, je pense qu'il faut bien réfléchir à plusieurs choses. Nous, les difficultés qu'on a eu au départ, c'est que vous êtes dans un cimetière communal, vous avez intérêt à avoir le même règlement pour tout le monde. Hors, il se fait que par exemple, les Musulmans enterrent généralement après la prière et que si c'est l'été et qu'ils arrivent, je ne sais pas moi, d'Anderlecht ou n'importe où et qu'ils enterrent à 15h30, et bien vous n'allez pas fermer à 16 heures. Hors la plupart des fonctionnaires des cimetières communaux, et bien à 16 heures, on ferme la porte et c'est fini. Là déjà, vous allez avoir un gros problème.

Deuxième problème, la plupart des cimetières communaux imposent une pierre tombale. Hors, il se fait qu'on ne peut idolâtrer que son dieu et qu'on ne va pas idolâtrer l'être humain et créer des énormes monuments et certains ne veulent même pas de monument, le plus simple possible parce que le principe étant que tout le monde est égal face à la mort.

Troisième problème, les investissements, vu qu'ici il n'y a pas de monument sur la plupart des tombes, les tombes sont encadrées, il y a des cadres en béton ce qui coûte

excessivement cher. D'ailleurs, 90% de nos investissements, ce sont ces cadres en béton. Autre chose qui coûte cher, c'est le fait qu'il faut aussi entretenir les tombes. L'avantage d'une dalle, un cimetière communal avec une dalle en granit, ça reste propre. Quand il n'y a pas de dalle en granit, ce sont les mauvaises herbes, ce sont les chardons, donc ça demande un entretien considérable et je pense que les communes, si elles font leurs calculs, elles vont dire, Monsieur Beckers, vous pouvez les avoir. Par contre, là où je vous solliciterais, c'est qu'il faut vous battre. A l'heure actuelle, tout le monde n'est pas égal face à la mort, c'est clair. Il y a des communes qui n'en font pas partie. Il y en a qu'onze sur dix-neuf et donc, ça veut dire qu'il y en a huit qui s'en fichent. Qui paye, pas les communes. Ce sont les gens, les gens qui sont endeuillés et dans ces moments-là, ils ne vont pas se mettre ensemble pour aller rouspéter.

Alors, en ce qui concerne la personne juive, c'est délicat. Non, ce n'est pas délicat. D'abord, il y a Madame El Belghiti qui a dit qu'il y a eu une époque où en fait, il y avait une parcelle dans tout le cimetière qui était polluée, les terres étaient polluées parce que la Commune de Schaerbeek, c'étaient des gros cochons à l'époque. Ils déversaient les égouts dans une parcelle. On a vidé la parcelle sur cinq, six mètres de profondeurs et on a renouvelé la terre et c'est pour ça qu'on a ouvert cette parcelle-là beaucoup plus tard. Monsieur Lakhroufi a dit en 2008 et en effet c'était beaucoup plus tard parce qu'il a d'abord fallu dépolluer.

Deuxième problème, et ça, c'est Madame Ouberi qui l'a soulevé, les juifs voulaient un muret et ils avaient des conditions assez strictes. Ce qu'il faut dire, c'est que juif est un terme générique qui rassemble les juifs orthodoxes, les juifs libéraux et les juifs orthodoxes qui ont en effet des exigences très pointues et voudraient à la limite gérer eux-mêmes le cimetière. Résultat des courses, c'est que les juifs orthodoxes ne viendront jamais chez nous. Par contre, les juifs libéraux viendront chez nous. Ce que eux ils désirent avant tout, c'est d'avoir une cérémonie. Hors, jusqu'à présent, on n'a toujours pas de salle de cérémonie. Normalement ça devrait venir le jour où on construira un bâtiment. A ce moment-là, je pense qu'on aura beaucoup plus de juifs libéraux, mais pas des juifs orthodoxes ou là, il faut absolument que la personne soit juive, que sa mère soit juive, il faut absolument qu'un homme ne soit pas à côté d'une femme, si ce n'est pas sa femme. Enfin, il y a trente-six conditions à respecter et eux seules, les mutuelles juives sont les seules garantes et donc elles veulent gérer elles-mêmes les parcelles. Donc, elles ont un cimetière juif à Kraainem, à Dilbeek, les libéraux à Etterbeek, mais les orthodoxes ne viendront jamais chez nous, on le sait bien, mais la porte est ouverte à condition que ça reste un cimetière public et pas une entreprise privée.

La dernière chose c'est le linceul. La loi a été votée. On attend simplement les arrêtés d'exécution.

M. le Président :

Merci Monsieur. Alors, dernière intervention pour Messieurs Azaoum, Ikazban et Achaoui. Ah non, Monsieur Achaoui, s'est retiré.

Mme Ouberi :

Il y a encore la question par rapport à la fosse commune. Ludo, est-ce que tu peux nous donner une peu plus d'explications ?

M. Ludo Beckers :

En fait, maintenant que tu dis ça, il y a deux questions auxquelles on n'a pas répondu. La première, comment ça se fait-il qu'il y ait tellement d'enfants, de fœtus, de morts nés ? La raison est toute simple, c'est une raison financière. Les assurances n'interviennent

pas pour le rapatriement. Je ne pense pas qu'il y a plus de mort-nés chez eux, mais les assurances ne paient pas.

Deuxième question, Madame Ouberi, la fosse commune, je pense que si la plupart des musulmans hésitent encore, c'est parce qu'ils sont justement angoissés par le destin des corps. Ils ont peur qu'on va les brûler, ils veulent absolument qu'on respecte l'intégrité des corps. Là, je peux les rassurer, c'est écrit noir sur blanc et c'est ce que j'expliquai à Madame Tahar. En fait, règlementairement, on enterre à deux mètres de profondeur, alors qu'en réalité, selon le rite, ça ne devrait pas être plus profond qu'un mètre cinquante parce que je sais qu'un jour, ils ne vont pas renouveler et on enterrera un autre musulman, il restera que les os, ça ne prend pas de place, le cercueil est décomposé depuis longtemps et rien n'empêche d'enterrer un autre musulman dans une même tombe. Il y a beaucoup de cimetières qui ont cinq couches de corps.

M. le Président :

Merci Monsieur.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

J'avais une question liée à l'actualité tout simplement et en particulier à l'enterrement du jeune molenbeekois qui a participé aux attentats du vendredi 13 novembre. Je voulais un petit peu savoir comment ce dossier est arrivé chez vous et si débats il y a eu, quels débats ? C'est vraiment de la curiosité, de la curiosité mal placée, mais voilà on y a aussi intérêt tout simplement parce que c'est un Molenbeekois.

M. le Président :

Monsieur Azaoum, je crois que ce n'est pas le débat ici. Nous ne sommes pas dans une audience à huis clos et donc je pense que malheureusement, cette question-là ne va pas avoir de réponse. C'est trop sensible.

Je donne la parole à Madame Ouberi.

Mme Ouberi :

Merci Monsieur le Président, Ludo, je voulais te demander, il était question à un certain moment de construire justement pour te permettre d'avoir un bureau parce que tu as un bureau dans le bureau du cimetière de Schaerbeek, ça veut dire que tu n'as pas vraiment un espace privé pour recevoir les gens, les familles endeuillées, les familles qui viennent prendre des renseignements. Qu'en est-il de ce projet ? Et au niveau de salles de réunions, comme Monsieur Achaoui a demandé, c'est toujours à l'arrière du bureau du cimetière de Schaerbeek, qu'en est-il aussi à ce niveau-là ?

M. Ludo Beckers :

C'est vrai qu'on occupe le bâtiment de Schaerbeek puisqu'on n'a pas de bâtiment propre et le conseil d'administration ne se réunit pas au café. Il se réunit au réfectoire des ouvriers, mais on espère bien construire un bâtiment. Qu'est-ce qui a freiné la construction du bâtiment ? C'est la commune de Schaerbeek qui quelque part a peur de notre indépendance ou a peur de ne plus sous-traiter son personnel ou je ne sais pas quelle peur, mais ils ont freiné jusqu'à présent. Maintenant, c'est fini. Ils ne freinent plus. Je pense qu'on a fait une demande comme l'autre Intercommunale de Crémation. On est introduit dans le plan triennal et la Région nous financera 50%. Une autre question qui va se poser, est

qu'est-ce qu'on va faire ? Est-ce qu'on distribue des dividendes ou est-ce qu'on change les statuts ? J'ai entendu que la plupart des intercommunales ont repris l'option de ne pas donner de dividendes aux communes, enfin ça c'est encore une question qui reste à se poser. Le bâtiment, c'est en cours de route et je pense que la Commune de Schaerbeek va céder et que bientôt, on pourra avoir une salle de cérémonie, ce qui est une condition importante pour beaucoup de personnes et entre-autre pour la communauté juive.

M. Lakhloufi :

Il me semblait que dans l'introduction que j'ai faite avoir répondu à ces questions, d'avoir apporté des éléments. Donc, le bâtiment est un bâtiment qui aujourd'hui appartient à la Commune et qui est occupé par les ouvriers de la Commune de Schaerbeek et donc il me semblait avoir apporté les éléments par rapport à cette question.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi, merci Monsieur pour votre aide dans ce dossier qui me semblait être très intéressant.

Interfin & Sibelga

M. le Président :

Nous passons au rapport suivant qui concerne Interfin et Sibelga avec Madame Turine et Madame Manzoor.

Qui prend la parole en premier ?

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Merci Monsieur le Président, je vais vous présenter le rapport 2015 puisqu'il est beaucoup plus pertinent que 2013 et 2014. Si vous avez des questions concernant les rapports 2013-2014, n'hésitez pas de les poser par email et on vous répondra.

Sibelga est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz pour la Région de Bruxelles-Capitale. Sibelga résulte de la fusion en 2003 des trois intercommunales d'énergie Interlec, Interga et Sibelgaz. Par arrêté du gouvernement, le 2 juillet 2015, Sibelga a vu sa désignation en qualité de gestionnaire de réseau de distribution prolongée pour une durée de vingt ans, donc jusqu'en fin 2041.

Interfin regroupe le patrimoine des 19 communes bruxelloises dans le secteur du transport et de la distribution d'énergie. A ce titre Interfin, est l'Intercommunale de financement de Sibelga. Il faut savoir que les mandats d'administrateurs de Sibelga et d'Interfin sont indissociables.

Le conseil d'administration de Sibelga s'est réuni à six reprises durant l'année 2015. Celui d'Interfin s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2015.

L'assujettissement de Sibelga et d'Interfin à l'impôt des sociétés, en fait, la législation déterminant le régime fiscal applicable aux intercommunales a été modifiée en 2015. Donc, Sibelga et Interfin qui étaient soumises jusque-là à l'impôt des personnes morales sont passées à l'impôt des sociétés. Les nouveaux tarifs tiennent compte de l'impôt des sociétés et ont été adoptés et validés en février 2015 par Brugel. Ce montant représente une augmentation de 5 à 6% du budget tarifaire pour les années 2015 à 2019.

En 2015 Sibelga et Interfin ont assurés ensemble 95.000.000 € de revenus aux communes dont 34.000.000 € à titre de redevances de voiries et 61.000.000 € à titre de dividendes, sans compter l'avantage constitué par le service gratuit de l'éclairage public qui représente à peu près 20.000.000 € hors tva. Donc, ceci est non négligeable.

L'objectif poursuivi par Sibelga et Interfin est évidemment d'assurer et de parvenir à assurer un revenu stable aux communes, malgré la faiblesse du taux des OLO, le taux des OLO étant évidemment le taux de référence lorsque l'état belge emprunte.

Comme chaque année, le plan d'investissement pour le gaz et l'électricité et le programme pour les services publics ont été présentés au conseil d'administration de Sibelga qui les a approuvés en 2015. Le plan d'investissement, quant à lui, représente à peu près 60.000.000 € chaque année.

Le programme des missions des services publics 2016, en général il y a deux missions essentielles. La première est une mission sociale, ce sont les clients protégés, la deuxième c'est l'éclairage public. Ils ont aussi réalisés une étude sur les véhicules électriques. On fera un point l'année prochaine car c'est encore en évaluation et à l'étude Il faut aussi savoir que Sibelga a obtenu l'accréditation des activités de son laboratoire interne à la norme ISO 17025, donc c'est le seul à posséder un labo de ce genre.

Pour Interfin, l'achat groupé d'énergie pour les communes. Il faut savoir que Sibelga et Interfin se chargent de grouper les achats d'électricité, de gaz pour les bâtiments des 19 communes. Donc les bâtiments communaux des 19 communes ainsi que pour les six zones de police et les 19 CPAS. Donc cela permet d'obtenir le gaz et l'électricité à un tarif préférentiel puisque l'achat est groupé.

La tarification progressive, en novembre 2015 suite au résultat de l'étude de Brugel sur la tarification progressive pour les clients résidentiels, le gouvernement a évidemment pris la décision de principe de supprimer cette mesure de la législation bruxelloise.

Voilà, ma présentation est finie.

M. le Président :

Merci Madame Manzoor.

Y a-t-il des questions ?

M. Achaoui :

J'ai une question, une question qui s'impose évidemment, l'importance de l'impôt des sociétés qui va impacter Interfin. Par définition, ça va se répercuter d'une manière ou d'une autre sur quelque chose ou sur quelqu'un. Généralement, c'est le citoyen consommateur qui paye la facture. Il s'agit d'un impôt conséquent, à la lecture de ce que vous nous avez donné et malgré la diversité, malgré les recherches d'améliorations dans le domaine, il est indéniable que cette facture doit être payée par le consommateur. Alors, quelle est la portée de cet impact à court et moyen termes parce que c'est quand même assez conséquent ? Il ne s'agit pas de quelques millions, il s'agit d'un montant colossal et si je lis à travers le rapport que bien évidemment, et nous, on est bien situé Madame Bastin et moi-même au niveau CPAS pour voir le flux de bénéficiaires ou non bénéficiaires qui en profitent, même s'il y a un fond Vande Lanotte qui est présent, mais de plus en plus, il y a des demandes qui sont introduites, et à cause de cet impôt et d'autres, on risque d'avoir une amplitude dans ce domaine-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, par rapport aux dividendes qu'on va distribuer, j'ai l'impression que la société est gérée comme une société de profit. C'est quand même un important dividende qui sera distribué et dans quelle mesure ça intervient sur la facture d'énergie du consommateur. C'est ce que je voudrais savoir, quel pourcentage sur la facture énergétique ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Je n'ai pas les chiffres ici, je vous les enverrai par écrit, tandis que pour Monsieur Achaoui en fait, effectivement c'était une de mes questions aussi, et donc on m'a expliqué que finalement, sur la facture vous avez la partie énergie, la distribution, les taxes et les redevances et donc effectivement il y a une augmentation, mais qui est d'environ 35% mais qui s'applique que sur la distribution donc sur les 35% que représente la distribution d'énergie. Donc, 35% sur les 35%, c'est assez relatif, il n'y a pas vraiment un gros impact sur la facture du consommateur.

M. le Président :

Madame Turine va compléter.

Mme l'Echevine Turine :

Dans la note que vous avez reçue, il est indiqué que l'augmentation sur le tarif, c'est l'augmentation de 5 à 6 % qui est prévue d'ici 2019. En même temps, ce n'est pas nous qui décidons de l'impôt.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

On est en train d'analyser l'impact, alors on dit 5 à 6%. Croyez-moi 5 à 6% par an niveau de l'énergie, c'est un bien de consommation au quotidien, et donc 5 à 6 % sur une consommation habituelle tous les jours à chaque instant à la fin d'une journée, à la fin d'une année ça devient conséquent, et donc ici, il faut nuancer ces ratios-là qui sont importants et qu'on le veuille ou pas, il y aura un impact. Il sera peut-être plus ou moins aléatoire pour certains, mais en tout cas, au niveau du citoyen, ça va être une pénalité importante.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'aimerais quand même avoir une estimation et puis, par rapport à la taxe shift, c'est aussi une taxe qui agit sur la facture.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Effectivement, comme je l'ai dit, je peux vous envoyer par écrit la réponse parce que le rapport a été finalisé seulement vendredi après-midi. C'était un peu compliqué d'avoir les chiffres. Ils ont dû le finaliser à triple vitesse, mais je vais revenir vers vous avec les réponses adéquates.

M. le Président :

Merci Madame Manzoor.

**Port de Bruxelles.
Haven van Brussel.**

M. le Président :

Nous passons au dernier rapport qui est celui du Port de Bruxelles avec Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je voulais, tout d'abord, dire que je n'ai pas encore assisté à un conseil d'administration du Port et que je suis un peu étonnée qu'on me demande de faire un rapport sur une matière que je ne connais absolument pas.

Je vais quand même essayer de trouver des éléments pour pouvoir vous donner un éclairage et concernant les questions, je propose qu'on puisse recueillir les questions, on prend note et alors je demanderai une réponse puisque je ne suis pas habilitée à répondre n'ayant pas encore siégé au sein du conseil d'administration du Port.

M. le Président :

Et la personne qui vous précédait était Monsieur Léonard qui n'a jamais siégé non plus. Il faut savoir qu'au Port de Bruxelles, le mandat est un mandat de deux ans sur la législature et donc Madame El Belghiti prend le début de la législature et donc il n'y a pas encore eu de réunion à laquelle un Molenbeekoïse en tant que Conseiller communal désigné a pu prendre part. Donc, c'est reculer pour mieux sauter.

Mme El Belghiti :

Ceci dit j'ai quand même beaucoup d'enthousiasme puisque j'ai été voir la matière.

M. le Président :

Excusez-moi Madame, ici, c'est le fonctionnement du Port de Bruxelles ou la désignation des administrateurs n'est que pour une durée de deux ans et c'est en alternance. Il n'y a que certaines communes qui ont une représentation permanente pendant

la totalité de la législature, ce qui n'est pas le cas des Molenbeekoïses. Donc, Monsieur Léonard avait été désigné au moment où il prenait ses fonctions. Malheureusement, il partait et ça a été donné à Madame El Belghiti et donc elle fait seulement maintenant son entrée au sein du conseil d'administration. Ça devient difficile à ce moment-là de faire un rapport parce qu'elle n'a participé à aucune réunion et qu'elle n'a pas les informations.

Mme El Belghiti :

Je peux vous donner une idée sur le fonctionnement, la gestion du Port même.

M. le Président :

Madame El Belghiti, vous le ferez quand vous aurez fait un an de mandature. Ne vous tracassez pas. Il n'y a pas de problèmes.

Nous aurons également un rapport sur la SDRB qui se fera en juin 2016 par Monsieur Gypers et nous aurons l'ADT qui n'est pas une Intercommunale et qui a été transférée à la Région ou qui sera transférée à la Région et puis nous avons Vivaqua. Nous en avons parlé un petit peu la tantôt, mais Madame Bastin vient également de monter au niveau du conseil d'administration, il y a quelques semaines. Je peux lui céder la parole pour l'un ou l'autre commentaire, mais je crois que, attendons que les événements se soient passés.

Institut Decroly asbl.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas du tout vous parler d'une intercommunale, je vais plutôt vous parler en quelques mots des jeunes parce qu'on a parlé beaucoup des morts et j'aimerais bien vous parler quelques minutes des jeunes. Je ne sais pas si certains collègues savent que Molenbeek est impliqué dans le conseil d'administration de Decroly, l'Institut Decroly tout à fait différent de l'école Decroly qui est une école d'élites se situant à Uccle et ici, nous avons un Institut Decroly pour enfants ayant des problèmes relativement graves. Je trouvais que c'était intéressant de vous en dire quelques mots.

En 1994, dans cette école, il y a eu énormément de problèmes de fonds et structurels dans la mesure où il y a eu de la maltraitance, il y a eu des enfants qui ont eu vraiment des choses tout à fait abominables et cette école était au bord de la fermeture. Donc, Monsieur Moureaux, avec deux collègues Bourgmestre de Saint-Gilles et de Forest ont décidé tous les trois de reprendre cet Institut.

Cet Institut était tout à fait essentiel parce que d'abord, il y avait des enfants avec des handicaps lourds, mais aussi parce que cela signifiait que c'était un des seuls établissements qui était libre non confessionnel. Avec la cité joyeuse, ce sont les deux seuls de Bruxelles, mais en plus de ça, il y avait un ramassage scolaire ce qui est particulièrement précieux.

Alors, vous savez probablement qu'il y a huit types d'handicaps et dans cette école, il y avait un enseignement primaire avec des enfants de type huit, c'est-à-dire avec des troubles instrumentaux, et de type trois ayant des troubles comportementaux et un enseignement secondaire axé essentiellement sur les troubles comportementaux. J'aime autant vous dire que les enseignants qui fonctionnent dans cet établissement scolaire sont

des gens auxquels j'élèverais une statue parce qu'il faut beaucoup de courage pour encadrer ces élèves et les mener à un projet de vie, les mener à la réalisation d'un métier et ils en sortent avec des compétences dans les mains.

Il y a aussi un internat, ce qui est relativement rare à Bruxelles, où bien sûr il y a des enfants qui viennent de familles tout à fait désorganisées en pleine déliquescence qui sont aussi placés là par le juge ou soit le Service d'Aide à la Jeunesse, soit le Service de Protection de la Jeunesse, et bien ils trouvent un refuge dans cet internat.

Alors, c'est une école où il y a non seulement des enseignants, mais il y a un staff thérapeutique, que ce soit des psychologues, des logopèdes, des assistants sociaux, des thérapeutes de toutes fonctionnalités, qui sont donc là à travailler dans les classes, ce qui est aussi exceptionnel. Je dirais qu'à la limite, c'est bien dommage que dans l'enseignement ordinaire, il n'y a pas l'encadrement qui se trouve dans l'enseignement spécialisé, parce que beaucoup plus d'enfants réussiraient sans aucun doute leurs études avec moins de problèmes.

Donc, dans cette école que vous devez connaître, parce que si vous entendez parler d'enfants qui ont des problèmes comportementaux graves, et bien voilà un établissement où ils peuvent se trouver, et donc notre commune est partenaire avec ces deux autres communes, je l'ai dit. Nous avons très régulièrement des réunions, je dirais pratiquement toutes les six semaines, sauf quand il y a des problèmes beaucoup plus importants comme ceux du choix de direction, d'engagement du personnel, des problèmes d'établissement enfin, de locaux, des problèmes financiers, tout est passé en revue et s'il y a des choses extrêmement difficiles qui s'y passent et où il faut gérer du personnel.

Je vous donne un exemple parce que le conseil d'administration est formé pour chaque commune d'un politique qui est en général l'Echevin de l'Instruction publique. Monsieur Moureaux m'avait demandé d'y participer parce que je fonctionnais dans ce domaine sur toute la région bruxelloise et il y a aussi un membre de notre cellule pédagogique qui est Madame Danielle Dewaele qui est secrétaire et qui vient très régulièrement à ce conseil d'administration, même chose pour les deux autres communes. Nous sommes présents et nous devons être parfois toutes les semaines sur le terrain quand il y a vraiment des choses très très urgentes et qu'il faut prendre à bras le corps quand nous le devons, comme par exemple quand Monsieur Philippot, qui fait aussi partie du conseil d'administration, qui m'avait demandé de l'accompagner pour rencontrer les syndicats. Donc, ce conseil d'administration est vraiment gestionnaire de l'école de manière tout à fait complète et pour les finances, nous avons un reviseur d'entreprise qui accompagne le service de la comptabilité.

Au total il y a dans l'école primaire 72 élèves, et à l'école secondaire 57 élèves et à l'internat, il y en a 43.

Je trouvais que c'était important que vous, en tant que conseillers et échevins, vous sachiez que notre commune est impliquée de manière bénévole, parce qu'il n'y a aucun intérêt particulier ni pour la commune, ni pour les administrateurs, mais est impliquée dans la gestion d'un établissement scolaire. Ça fonctionne très bien et c'est important de la savoir, à tout point de vue je pense.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Je vous proposerais, suite à cette séance intéressante d'aujourd'hui, de peut-être pouvoir la prolonger. A un moment, elle est terminée, il n'y a pas d'urgence, mais peut-être avec d'autres mandataires communaux qui exercent effectivement d'autres mandats dans d'autres associations, les associations, des intercommunales, mais peut-être aussi dans des associations de manière bénévole, parce qu'à un moment donné, sur base volontaire, on peut aussi faire ça, justement des réalisations, des propositions que l'on a. Donc majorité comme opposition, moi je pense que ça fait du bien à la démocratie et même qui si on n'était pas toujours tout à fait d'accord, je pense qu'il y a toujours moyen de dialoguer et de proposer des solutions constructives.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je suis complètement favorable à cette proposition et je me dis qu'ici deux à trois mois, je peux présenter également le Port puisque j'aurai déjà eu une réunion et donc je pourrai présenter.

M. le Président :

Il n'y a pas de soucis. On a bien entendu tout ce que vous avez demandé, tout comme on a bien entendu la proposition d'Olivia P'tito par rapport à des rapports d'autres sociétés et c'est tout à fait pertinent.

Je voudrais remercier tout le monde, tout ceux qui ont participé à cette réunion qui était effectivement très constructive, dans le cadre de nos connaissances par rapport aux investissements communaux et donc je félicite les conseillers communaux qui ont participé à cette réunion et qui ont fait l'effort de rester jusqu'à la fin, tellement elle était intéressante.

Je vous souhaite une bonne soirée et on se retrouve mercredi à l'occasion du conseil communal traditionnel.